

## **Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun**

Le livret de connaissances et de compétences est généralisé à cette rentrée scolaire alors qu'aucun bilan officiel des expérimentations successives le concernant n'a été effectué par le ministère. Il est en ligne sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation.htm#college>, ainsi que des grilles de référence pour son évaluation, et des « vade-mecum » en mathématiques et pour la culture scientifique et technologique.

Seuls le niveau A2 et le B2I sont exigibles pour le brevet 2010, mais le BO du 29 octobre <http://www.education.gouv.fr/cid49357/mene0900819n.html> précise cependant : « la tenue du document attestant la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun sera obligatoire dès la rentrée scolaire 2009 ».

Ce n'est pas ce que le ministère avait initialement prévu dans l'arrêté brevet d'août dernier. Il devait s'agir d'une année de transition où les équipes étaient censées s'approprier ce livret, sans obligation. Cette nouvelle injonction pose problème.

**La CA nationale du SNES en a débattu et a adopté la position suivante :**

**Le SNES appelle les collègues à ne rien se laisser imposer et à construire collectivement le refus de la validation du socle commun par le livret de connaissances et de compétences et, en l'absence de réel cadrage national, l'expérimentation de l'épreuve d'histoire des arts. Il mettra à la disposition des S1 des outils pour organiser les refus. En tout état de cause, une telle épreuve ne saurait être organisée pendant les cours et porter sur un travail réalisé en dehors de la classe. Le SNES s'adressera de nouveau au ministère pour exiger un cadrage national de cette expérimentation.**

Cet outil ne répond pas aux questions qui se posent au collège. Le SNES appelle les personnels à ne pas se laisser imposer l'utilisation du livret de compétences, qu'aucun texte ne généralise. Il persiste à contester la mise en place du socle commun et du livret de compétences. Voir les débats et prises de position du SNES ici : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique403>

### **Le livret de compétences : quelques éléments d'analyse**

On nous avait annoncé un livret simplifié plus lisible pour les parents, « un peu sur le modèle du livret scolaire du 1er degré ». En réalité, des items très disparates sont présentés globalement dans la plupart des domaines, ce qui ne permettra pas aux parents de savoir précisément ce que sait (ou sait faire) leur enfant ni ce qu'il ne sait pas (ou ne sait pas faire). Les changements par rapport à la précédente version expérimentée l'an dernier par certains établissements concernent les « piliers » 3, 6 et 7.

Les remarques déjà faites sur la version précédente continuent d'être pertinentes : cette attestation sera compliquée à renseigner et n'apportera pas les réponses aux questions qui se posent au collège aujourd'hui. Certains champs sont tellement vastes qu'ils pourraient attester du prix Nobel (pilier 3, en sciences, par exemple), puisqu'il n'y a pas de curseur. D'autres attestent de comportements, par exemple « savoir travailler en équipe » ou « savoir s'auto-évaluer » (pilier 7). Comment la nation pourrait-elle garantir ces comportements ?

Pour chacun des 7 « piliers » rebaptisés « compétences », plusieurs domaines sont à valider comprenant un certain nombre d'items. Combien l'élève doit-il en maîtriser pour que chaque domaine soit validé ? Combien l'élève doit-il maîtriser de domaines pour que la compétence soit validée ? Tous ? au moins un ? un seul ? plus ? Tout est-il laissé à « l'appréciation » de l'équipe pédagogique ? Si c'est le cas, d'un collège à l'autre les exigences, donc les résultats, seront différents. Par ailleurs, il est impossible de renseigner tous les items transversaux avec un minimum de pertinence, sans que soient définis des « curseurs » clairs.

Une telle procédure n'apporte pas plus de rigueur ni d'harmonisation que le système actuel de notes. Ce qui est sûr, c'est que l'on disposera d'une grande quantité d'informations par élève, dont la pertinence n'est pas établie, et qu'il ne sera pas simple de résumer en termes de compétences acquises ou non. Que faire lorsque les avis de collègues de disciplines différentes divergent, au sujet d'une compétence commune à

plusieurs disciplines ? Doit-on considérer qu'à l'intérieur d'une même compétence existeraient des items plus importants que d'autres ? Que penser d'un dispositif qui aboutirait à attribuer des compétences à des élèves, contradictoires avec les évaluations par discipline ? Le risque est réel d'opposer les disciplines entre elles avec un tel système : longs débats en perspective dans les conseils de classe... Tout cela est-il de nature à faire progresser les élèves ?

La charge de travail supplémentaire pour valider les différents domaines risque d'être considérable pour les personnels, et notamment pour le professeur principal, chargé de faire la synthèse des items validés par chacun de ses collègues... tout cela au détriment des autres tâches nécessaires à la réussite des élèves. En outre, aucun temps n'est prévu pour la concertation des équipes pédagogiques et éducatives. Au bout du compte, une telle somme de travail a-t-elle une réelle utilité ?

### **Compétence 1 – la maîtrise de la langue française**

Cette compétence valide la « mécanique de la langue », mais il manque ce qui fait le sens et le plaisir.

**Lire** : comprendre l'implicite d'un texte, analyser les effets sur le lecteur (la réception) et la capacité à lire et comprendre des textes argumentatifs.

**Ecrire** : écrire un texte pertinent, intéressant, agréable à lire, convaincant. Mais cet intérêt pour la portée et le contenu des textes écrits par les élèves a aussi disparu des programmes !

**S'exprimer à l'oral** : ce qui manque notamment est la maîtrise du français oral (tout à fait distinct du français écrit) et du rôle des gestes et attitudes corporelles dans la communication.

#### **Utiliser des outils :**

Que signifie « utiliser » ? S'agirait-il d'évaluer la capacité à manipuler un ouvrage de référence, à comprendre ce qu'il contient, ce à quoi il sert, comment le lire, quel est son langage spécifique... ou bien de vérifier que l'élève pense à utiliser spontanément un dictionnaire ou une grammaire ? C'est complètement différent.

### **Compétence 2 – la pratique d'une LV (niveau A2)**

L'attestation du niveau A2, qui n'a qu'une valeur nationale, a été créée à partir du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Elle n'est donc pas adossée directement aux programmes qui, pourtant, ont été réécrits en intégrant le CECRL. Par conséquent, les aspects civilisationnels et citoyens auxquels les enseignants de LV tiennent autant qu'à la maîtrise de compétences de communication ne sont pas pris en compte.

Les compétences requises sont trop générales, par exemple, que signifie la compétence "écrire un court récit" ? S'agit-il de rédiger un texte sur sa famille au présent ou de rédiger brièvement sur un fait historique aux temps du passé ?

Le SNES demande, à la place de cette attestation du niveau A2 qui conditionne l'obtention du brevet, une épreuve terminale au Diplôme national du brevet.

### **Compétence 3 – les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique**

On peut noter des modifications dans la formulation de « pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes » mais pas de changement notable dans le contenu par rapport à la version expérimentée l'an dernier.

Dans les champs concernés, « savoir maîtriser ses connaissances et compétences mathématiques » est devenu : « savoir utiliser des connaissances et compétences mathématiques » : c'est beaucoup moins exigeant ! Cela correspond encore davantage à l'esprit du socle, que nous contestons.

Dans les principaux éléments de mathématiques exigibles en fin de collège, il est écrit : calculer, représenter, raisonner, argumenter, formuler une conjecture, mettre en œuvre une démarche par essais/erreurs, appliquer un théorème, une formule, contrôler la vraisemblance d'un résultat, structurer une solution, un résultat. Mais jamais n'apparaît le verbe démontrer, ce qui confirme la disparition progressive de la démonstration en collèges (nous avons déjà dénoncé la réduction à sa plus simple expression en classe de 6ème et 5ème )

L'attestation ne précise toujours pas où est placé le curseur. On ne sait donc pas quel est le niveau de connaissances demandé à l'élève, il serait illusoire d'attendre la vérification de toutes les exigences formulées pour l'évaluation.

Comment procéderont les enseignants concernés (maths, physique-chimie, SVT, technologie, environnement, développement durable) pour valider la compétence 3 dans sa globalité ?

Les critères retenus risquent d'aboutir à une validation « maison » et de faire perdre toute valeur à cette attestation

#### **Compétence 4 – la maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (B2i)**

Quel intérêt a ce pilier 4 alors que ces compétences sont déjà validées par le B2i ?

On définit des compétences sans expliciter les contenus qui pourraient les mettre en œuvre car la logique est de solliciter toutes les disciplines. Certaines ont dans leur programme un fléchage de compétences du B2i, mais cela est rarement une obligation, le plus souvent facultatif, afin de justement...s'adapter aux réalités locales (problèmes de fonctionnement des machines, de connexions réseau ou Internet, d'accessibilité aux ordinateurs voire sous-équipement).

La technologie qui, au collège, pouvait prétendre jouer un rôle décisif pour mettre en œuvre ces compétences dans des contenus bien identifiés, a vu ses programmes vidés de l'essentiel de l'initiation qu'ils proposaient (malgré l'investissement très important des enseignants de technologie).

Enfin, certains items (adopter une attitude responsable / s'informer, se documenter) relèvent du domaine de l'information-documentation et donc de la qualification des professeurs documentalistes, or aucun horaire n'est institutionnalisé pour ces apprentissages info-documentaires.

#### **Compétence 5 – la culture humaniste**

Il s'agit pour l'essentiel d'une géographie de nomenclature (qui consiste à localiser, nommer des lieux, des espaces sur un fond de carte) mais c'est très flou. A partir de quel moment estime-t-on que l'élève sait situer et connaître.... Où met-on le curseur ?

Que signifie "situer et connaître les différentes périodes de l'histoire de l'humanité"? S'agit-il des 4 périodes « canoniques » (qui ne correspondent pas à l'histoire de l'humanité... mais à l'histoire de l'Europe, et encore...) ? S'agit-il d'une référence à la liste des repères exigibles à l'épreuve du brevet ?

Le domaine "lire et utiliser différents langages" est formulé de manière bien peu ambitieuse puisqu'il n'y a pas par ailleurs de mise en perspective, ni idée de questionnement, de distance critique, de contextualisation, etc...

Le domaine « avoir des outils pour comprendre l'unité et la complexité du monde » est une volonté soudaine et décalée par rapport au reste d'afficher des finalités plus ambitieuses, mais son évaluation relève de la quadrature du cercle (voir le prix Nobel évoqué plus haut !).

Domaine « Avoir des repères en histoire des arts et pratiquer les arts » : que signifie « connaître des références essentielles de l'histoire des arts » ? Les programmes ne sont pas construits sur une liste d'œuvres « incontournables » à aborder. Ces œuvres vont-elles être suggérées sur un site ? imposées ?

Que signifie « pratiquer des formes d'expression à visée artistique ? » S'il suffit d'avoir « pratiqué », alors on peut déjà valider la compétence pour tous les élèves puisque les pratiques artistiques sont obligatoires !

En outre, l'accompagnement éducatif prévoit un volet concernant les pratiques artistiques. Il serait inacceptable qu'en l'absence d'enseignements artistiques dans certains établissements, cet item concernant les pratiques puisse être validé dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

#### **Compétences 6 et 7**

Il est pour le moins étrange que l'acquisition de ces deux compétences ne fasse jamais référence à la psychologie des adolescents et aux questions spécifiques que pose le rapport à la règle et la problématique des liens de dépendance aux parents.

Pour ces deux compétences, quelles sont les occasions de découverte, de réflexion, d'autonomie et d'initiative que l'Ecole met en œuvre ? Evaluer sans avoir créé les possibilités d'un développement revient à mesurer la distance sociale par rapport à une norme comportementale et psychologique qui dévalorisera de manière encore plus stigmatisante qu'avant, car formalisée, les enfants de milieu populaire.

#### **- Compétence 6 – les compétences sociales et civiques**

La notion de compétence sociale a surtout été étudiée par les psychologues anglo-saxons. Cette compétence peut se définir comme une capacité à décoder une information sociale, extraire des indices verbaux et non verbaux pour analyser une situation, se comporter de manière adaptée, efficace, socialement acceptable. La traduction dans le domaine scolaire apparaît à la fois très floue et très normative. On note deux changements par rapport à la version expérimentée cette année : le domaine « connaître son potentiel et avoir une bonne maîtrise de son corps » a été basculé vers la compétence 7, et la connaissance du fonctionnement et du rôle des différents médias a disparu.

### **- Compétence 7 – l'autonomie et l'initiative**

Par rapport à l'attestation expérimentée l'an dernier, le troisième « domaine » de la compétence 6 est passé dans la compétence 7 : « Etre capable de mobiliser ses ressources intellectuelles et physiques dans diverses situations », avec une ligne supplémentaire sur l'autonomie dans le travail, et un rajout sur la ligne « connaître son potentiel » avec « savoir s'auto-évaluer ».

On peut rappeler que l'évaluation de ce type d'item est plus que problématique et soumise à des facteurs excessivement subjectifs et aléatoires.

Il y a une philosophie pernicieuse derrière cette obsession de toute évaluer y compris ce qui relève de l'attitude, des comportements.

Cette grille fait l'impasse sur toutes les connaissances scientifiques en psychologie : rapport aux savoirs, difficultés d'apprentissage, période de l'adolescence, élaboration des projets.

L'adolescent est réduit à un être purement rationnel et sincère, motivé et impliqué grâce à sa bonne volonté. En particulier l'introduction d'items concernant la démarche d'éducation à l'orientation est particulièrement pernicieuse et dangereuse. Pas plus que « le discours sur la méthode » (apprentissage de la méthodologie) n'est efficace, la connaissance d'un nombre important de métiers ne sera déterminante pour construire son projet et son parcours. Devra-t-on considérer qu'un élève qui « s'accroche » à son projet n'a pas suffisamment « d'ouverture d'esprit »? « Passer des idées aux actes » comme le suggère la grille de référence suppose que l'avenir soit suffisamment ouvert, que l'estime de soi soit suffisamment bonne, que les possibilités qui s'offrent soient suffisamment attractives. Tous les élèves seront-ils dans la même situation ? La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir ne sont pas des traits émergents spontanément à l'Ecole, en dehors de tout contexte social et psychologique. C'est justement le rôle de l'Ecole que de les développer. C'est pour cela que le SNES a toujours exigé que l'aide à l'élaboration des projets d'avenir ne soit pas dissocié de la mise en œuvre des conditions de la réussite scolaire dans les missions des Co-Psy.

Les items portant sur la maîtrise du corps par l'amalgame qui est fait d'une maîtrise apprise dans des gestes sportifs et d'une maîtrise sociale dans diverses situations balaye là encore tous les travaux de Bourdieu et d'autres, sur le caractère social des postures et des gestes. Sur quoi va ton évaluer les élèves ? Sur leur appartenance à un milieu social considéré implicitement comme ne possédant pas les bons codes de la vie en société ? A partir de quelle situation observable peut on dire de façon binaire que l'élève a une bonne maîtrise de son corps ?

Pour le dernier domaine de la compétence 7, qui n'était pas précisé ainsi par item dans le modèle d'attestation de mars 2009, c'est tout aussi inquiétant et absurde :

« Découvrir les métiers et les formations » est soit d'une ambition totalement démesurée : connaître les entreprises, l'environnement économique, les métiers, les systèmes d'éducation, de formation, de certifications : rien que ça ?!! Qui s'y retrouve là-dedans en dehors des co-psy ? Cet item risque d'être validé au regard d'un rapport de stage en entreprise qui présentera vaguement une étude de cas... et n'aura qu'un bien vague rapport avec l'item tel qu'il est formulé.

Mais il s'agit surtout d'obliger les profs qui voudront bien faire de se mettre à fond dans la formation des métiers, dans l'orientation, à la place des co-psy...

Cela revient-il encore au prof principal ???

Point « positif »: on note la disparition de la référence explicite à ce qui est réalisé dans « le cadre des activités sportives, culturelles ou artistiques réalisées dans le cadre associatif du collège » et à « l'accompagnement éducatif ».